

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET
DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES,

A L'OCCASION DE LA 61^{ème} SESSION DE LA
CONFERENCE GENERALE DE L'AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)

VIENNE, AUTRICHE
SEPTEMBRE 2017

Madame la Présidente de la 61^{ème} Session de la
Conférence générale de l'AIEA,

Monsieur le Directeur Général de l'Agence
International de l'Energie Atomique,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégations,

Distingués participants,

Mes dames et messieurs

Permettez-moi, au nom de son Excellence
Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de
la République du Congo, de vous transmettre les
chaleureuses salutations du peuple Congolais, que
j'ai l'insigne honneur de représenter ici.

Par la même occasion, je profite, Madame la
présidente, de vous féliciter pour votre brillante
élection en qualité du Président de la 61^{ème} session
de la Conférence générale.

Mes félicitations s'adressent également à tous les
autres membres du bureau et à Monsieur le
Directeur général.

Soyez rassurés du plein soutien de ma délégation
durant l'exercice de votre mandat, que je
souhaiterais couronné de succès.

Madame la Présidente,

La République du Congo continue de reconnaître les efforts que l'Agence déploie annuellement dans ses activités pour le développement, la paix et la sécurité internationale, et le progrès socio-économique.

De même, le Congo se réjouit des conclusions prises lors des toutes dernières conférences internationales, notamment: la 2^{ème} Conférence Internationale sur la sécurité nucléaire et celle sur la coopération technique.

J'aimerais adresser, ici, mes vifs remerciements au nom du Président de la République, Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, à l'AIEA pour avoir positivement répondu à un nombre de requêtes formulées par le Congo lors de la 60^{ème} Session de la Conférence générale.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

L'utilisation pacifique des applications et technologies nucléaires fait jouir nos nations des bénéfices significatives dont nous savons tous. Cette utilisation procure le progrès et la transformation dans plusieurs domaines à savoir: l'énergie, l'agriculture et l'élevage, la médecine, l'industrie, la recherche, et bien d'autres.

Cependant, conscient des défis à relever dans la protection de notre environnement et de nos populations contre les effets nocifs des rayonnements ionisants, et de la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique et environnemental, la République du Congo s'est fixé les trois priorités suivantes:

- la mise à jour du cadre juridique nucléaire national en vue de son arrimage aux exigences internationales ;
- la mise en place d'un organisme de réglementation en matière de radioprotection, de sûreté et sécurité nucléaires;
- la ratification des conventions internationales en matière de sûreté et sécurité nucléaires.

Dans cette perspective, la République du Congo vient de mettre en place un avant-projet de loi portant réglementation de l'utilisation des applications nucléaires en collaboration avec l'AIEA, afin de :

- réglementer toute activité de promotion et d'utilisation des applications, technique et des technologies nucléaires ; et
- protéger les personnes, les usagers et l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisant.

Cet avant-projet de loi qui est élaboré dans le respect des normes et principes internationaux couvre l'ensemble des domaines en matière de réglementations nucléaires et de contrôle.

Il prévoit également le dispositif et les mécanismes permettant de veiller à une application effective de cette réglementation par l'établissement d'un organisme de réglementation indépendant de tout organisme de promotion, afin de permettre à la République du Congo d'honorer à ses engagements internationaux.

Cet organisme sera opérationnel dès l'année prochaine, après la promulgation de la loi qui l'établit.

Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne les instruments juridiques internationaux, la République du Congo a prévu signé cette semaine en marge de la présente 61^{ème} session de la Conférence générale quelques accords et documents notamment :

- l'accord relatif à la fourniture d'une assistance technique par l'AIEA à la République du Congo;
- l'accord AFRA, relatif à la recherche, au développement et à la formation pour l'Afrique;

- la lettre de soutien au code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et sécurité des sources radioactives, ainsi que de son guide supplémentaire; et
- la lettre d'approbation du plan INSSP, établit à Brazzaville du 9 au 13 mai 2016.

Dans le même élan, le Congo continue de travailler pour la ratification des différentes conventions internationales en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

Aussi, le Congo renouvelle sa volonté de faire de la coopération multilatérale avec l'AIEA un axe essentielle dans le renforcement de ses capacités.

Mesdames et Messieurs,

Le Congo, étant préoccupé par l'universalisation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, encourage tous les Etats n'ayant pas encore adhéré à ce traité de ne pas hésiter à s'engager, car il est de notre responsabilité commune de protéger les générations présentes et à venir.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je suis rassuré que cette 61^{ème} session de la Conférence générale de l'AIEA constituera une opportunité intéressante pour consolider la coopération internationale et la mise en œuvre de nos engagements.

Je vous remercie.

Par Aimé Ange Wilfrid BININGA

MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS
ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES.